

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Site de la piscine du Carrousel – Procès-verbal de mise à disposition au profit de Dijon Métropole – Cession d'une parcelle

Monsieur Masson, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-2 et L.5217-5.

Vu les articles L.1321-1 et L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier utilisés pour l'exercice des compétences transférées sont mis de plein droit à disposition de la métropole par les communes membres, à titre gratuit.

Il est rappelé, d'une part, que « la métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes : c) Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain » et d'autre part, que par délibération du 26 juin 2014, le Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a déclaré d'intérêt communautaire, la réalisation du futur centre nautique Carrousel sur le site de l'actuelle piscine, située 41 rue Chevreul - 2 cours du Parc à Dijon.

Compte tenu de la déclaration d'intérêt communautaire susvisée et afin de permettre la mise en œuvre de l'opération d'aménagement, il est proposé d'établir un procès-verbal de mise à disposition entre la Ville de Dijon et Dijon Métropole, du site de l'actuelle piscine du Carrousel, d'une superficie de 23 918 m², cadastrée section CT n°308.

Par ailleurs, compte tenu de l'emprise du nouvel équipement, il est proposé de céder à Dijon Métropole, moyennant la somme de 5 €, la parcelle de terrain mitoyenne d'une superficie de 333 m², ne présentant pas d'utilité pour la Ville, qui sera intégrée au futur centre nautique.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver la mise à disposition au profit de Dijon Métropole du site de la piscine du Carrousel, d'une superficie de 23 918 m², cadastré section CT n°308, dans le cadre du procès-verbal ci-annexé ;

2 - décider la cession au profit de Dijon Métropole de la parcelle cadastrée section CT n°35 d'une superficie de 333 m², moyennant la somme de 5 € ;

3 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

4 - m'autoriser à signer au nom de la Ville de Dijon tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions ;

5 - autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 52

Contre : 5